

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

DU BUDGET PRIMITIF 2025 – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE

Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 a été voté le 27 mars 2025 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientations budgétaires présenté le 30 janvier 2025 (*cf rapport d'orientations budgétaires*).

Il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- De mobiliser des subventions auprès de l'Etat, de la Région de l'Auvergne Rhône Alpes, Départemental de la Loire, du SIEL, de la CAF, de Loire Forez Agglomération, chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (*ou section de fonctionnement*), de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

La section de fonctionnement

Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien, il regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2025, incluant l'excédent antérieur reporté, sont estimées à 4 619 016 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les salaires et indemnités, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

La prévision des dépenses réelles de fonctionnement 2025 sont estimées à 3 402 175 €, hors provision pour dépenses imprévues.

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des villes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution.

La Commune ne perçoit plus de dotation globale de fonctionnement depuis 2022.

Les principales dépenses et recettes de la section fonctionnement :

<u>DEPENSES</u>	<i>Prévision 2025</i>	<i>Réalisation 2024</i>	<u>RECETTES</u>	<i>Prévision 2025</i>	<i>Réalisation 2024</i>
<i>Dépenses courantes</i>	1 036 100,00 €	900 945,92 €	<i>Excédent antérieur reporté</i>	780 322,00 €	894 904,89 €
<i>Dépenses de personnel</i>	2 023 120,00 €	1 789 616,55 €	<i>Recettes des services</i>	155 700,00 €	143 602,42 €
<i>Autres dépenses de gestion courantes</i>	274 955,00 €	258 335,12 €	<i>Impôts et taxes</i>	3 029 246,00 €	2 994 791,04 €
<i>Dépenses financières</i>	68 000,00 €	49 156,18 €	<i>Dotations et participations</i>	504 786,00 €	505 058,92 €
<i>Dépenses exceptionnelles</i>		1707,70 €	<i>Autres recettes de gestion</i>	148 962,00 €	180 775,03 €
TOTAL DEPENSES REELLES <i>Hors dépenses imprévues</i>	3 402 175,00 €	2 999 761,47 €	TOTAL RECETTES REELLES	4 619 016,00 €	4 719 132,30 €
<i>Dotations aux amortissements</i>	284 260,00 €	222 798,00 €	<i>Travaux en régie</i>		38 568,35 €
Virement entre section	867 580,00 €				

La fiscalité

Rétrospective de la fiscalité à Savigneux :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taxe habitation	9,20%	9,20%	9,20%	9,20%	9,20%	9,20%			9,20%	9,20%	9,20%
Taxe foncière propriété bâtie	16,80%	16,80%	16,80%	16,80%	16,80%	16,80%	32,10%	32,10%	32,10%	32,10%	32,10%
Taxe foncière propriété non bâtie	37,50%	37,50%	37,50%	37,50%	37,50%	37,50%	37,50%	37,50%	37,50%	37,50%	37,50%

Les taux communaux n'ont pas subi d'augmentation depuis une dizaine d'années comme le montre le tableau ci-dessus malgré la réforme fiscale de l'année 2021 supprimant la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties 2021 a donc évolué de la manière suivante : taux communal N-1 augmenté de 15,3% correspondant au taux départemental.

Par délibération en date du 30 mars 2023, il a été instauré une taxe d'habitation sur les résidences secondaires au taux de 9,20%.

Le produit attendu en 2025 au titre de la fiscalité locale s'élève à 2 139 042 €.

A cela s'ajoute la taxe locale sur la publicité (prévision 2025 : 25 000 €), les droits de mutation prévision 2025 : 45 000 €), le fonds de péréquation intercommunale (prévision 2025 : 24 000 €)

Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat sont estimées à :

- Dotation solidarité rurale : 63 970,00 €
- FCTVA sur fonctionnement : 5 849,10 €
- Participations au titre de la cantine à 1 € : 13 000,00 €
- Dotation Elu Local : 163,00 €

La section d'investissement

Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme afin notamment d'accroître le patrimoine communal mobilier et immobilier.

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (*taxe d'aménagement*) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus

Une vue d'ensemble de la section d'investissement

<u>DEPENSES</u>	<i>Prévision 2025</i>	<i>Réalisation 2024</i>	<u>RECETTES</u>	<i>Prévision 2025</i>	<i>Réalisation 2024</i>
<i>Solde investissement reporté</i>	754 819,18 €	1 194 227,94 €	<i>FCTVA</i>	223 922,29 €	148 401,25 €
<i>Remboursement emprunt</i>	468 000,00 €	399 451,88 €	<i>Affectation en réserve</i>	754 819,18 €	1 194 227,94 €
<i>Travaux Bâtiment</i>	456 200,00 €	1 234 862,23 €	<i>Taxe aménagement</i>	200 000,00 €	299 682,24 €
<i>Pleuvey</i>	1 700 000,00 €	608 386,55 €	<i>Subventions</i>	636 805,00 €	902 294,72 €
<i>Voirie</i>	310 000,00 €	11 433,23 €	<i>Emprunt</i>	1 258 747,81 €	500 000,00 €
<i>Autres investissements</i>	177 400,00 €	408 057,60 €			
<i>Fonds de concours</i>	292 243,00 €	115 865,69 €			
TOTAL DEPENSES REELLES <i>Hors dépenses imprévues</i>	4 158 662,18 €	3 972 285,12 €	TOTAL RECETTES REELLES	3 074 294,28 €	3 044 606,15 €
<i>Ecritures d'ordre</i>	16 134,95 €	94 584,24 €	<i>Ecritures d'ordre</i>	300 395,41 €	278 813,89 €
Virement entre section				867 580,00 €	

Les principaux projets de l'année 2025 sont les suivants :

- Fin du chantier de rénovation thermique de l'Ecole Elémentaire
- Fin du chantier de restructuration de la Rue Bayard
- Poursuite de l'opération de réhabilitation de l'îlot Pleuvey

Les subventions d'investissements prévues :

- Fonds vert – Rénovation de l'Ecole Elémentaire : 204 482,00 €
- Agence du Sport – Pumptrack : 49 000,00 €
- Région – Rénovation de l'Ecole Elémentaire : 36 586,28 €
- Département – Rénovation de l'Ecole Elémentaire : 100 000,00 €
- Département – AAP des Bibliothèques : 12 000,00 €
- Département – Cimetière : 7 000,00 €
- Département – Agrandissement CTM : 7 000,00 €
- LFA – Participation déficit Pleuvey : 60 000,00 €
- LFA – Rénovation énergétique des bâtiments : 68 560,00 €
- LFA – Rénovation de l'Ecole Elémentaire : 26 835,00 €
- CAF – Aménagement de la MAM : 45 071,00 €
- SIEL – Rénovation de l'Ecole Elémentaire : 20 000,00 €

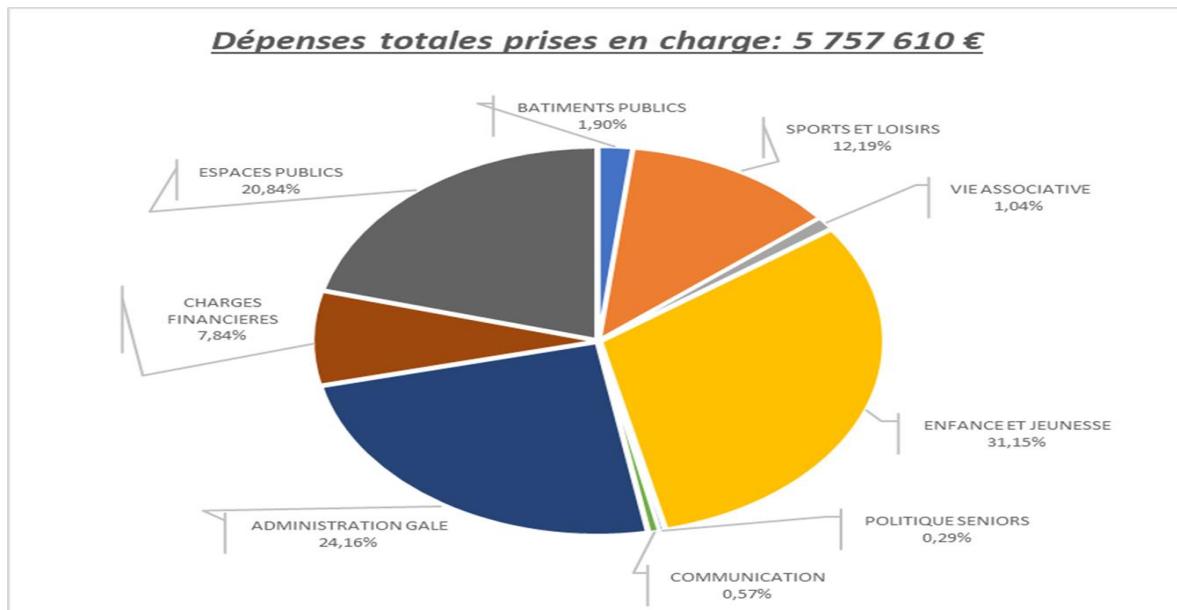
Les données synthétiques du budget

Vous retrouverez ci-après les données actualisées après le conseil municipal du 22/05/2025 entérinant les résultats de l'année 2024 (compte financier unique).

Zoom sur l'évolution des résultats du budget général

	COMpte FINANCIER UNIQUE								
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<u>SECTION INVESTISSEMENT</u>									
* Dépenses	991 228,90 €	1 163 677,67 €	1 177 461,51 €	1 614 257,70 €	1 321 567,62 €	1 531 910,80 €	2 695 449,90 €	3 100 009,75 €	3 829 261,70 €
* Recettes	1 275 442,27 €	931 449,65 €	1 168 297,37 €	1 893 444,58 €	1 294 040,85 €	1 514 498,84 €	2 425 369,48 €	2 910 247,42 €	4 268 670,46 €
RESULTAT EXERCICE	284 213,37 €	-232 228,02 €	-9 164,14 €	279 186,88 €	-27 526,77 €	-17 411,96 €	-270 080,42 €	-189 762,33 €	439 408,76 €
DEFICIT REPORTÉ	944 335,09 €	660 121,72 €	892 349,74 €	901 513,88 €	689 446,46 €	716 973,23 €	734 385,19 €	1 004 465,61 €	1 194 227,94 €
RESULTAT GLOBAL	-660 121,72 €	-892 349,74 €	-901 513,88 €	-622 327,00 €	-716 973,23 €	-734 385,19 €	-1 004 465,61 €	-1 194 227,94 €	-754 819,18 €
<u>RESTES A REALISER</u>									
* Dépenses			300 000,00 €			200 000,00 €	400 000,00 €	181 000,00 €	500 000,00 €
* Recettes			300 000,00 €			200 000,00 €	400 000,00 €	181 000,00 €	500 000,00 €
RESULTAT		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RESULTAT ANNEE	-660 121,72 €	-892 349,74 €	-901 513,88 €	-622 327,00 €	-716 973,23 €	-734 385,19 €	-1 004 465,61 €	-1 194 227,94 €	-754 819,18 €
<u>SECTION FONCTIONNEMENT</u>									
* Dépenses	2 754 349,92 €	2 581 062,33 €	2 550 991,75 €	2 652 497,90 €	2 738 472,55 €	2 707 748,82 €	2 852 036,17 €	3 126 925,70 €	4 167 809,89 €
* Recettes	3 721 265,12 €	3 440 865,15 €	3 479 621,35 €	3 392 000,26 €	3 432 967,57 €	3 516 930,75 €	3 900 155,22 €	3 963 352,68 €	4 808 046,18 €
RESULTAT EXERCICE	966 915,20 €	859 802,82 €	928 629,60 €	739 502,36 €	694 495,02 €	809 181,93 €	1 048 119,05 €	836 426,98 €	640 236,29 €
EXCEDENT REPORTÉ	725 861,17 €	1 032 654,65 €	1 000 107,73 €	1 027 223,45 €	1 156 733,88 €	1 134 255,67 €	1 209 052,41 €	1 252 705,85 €	894 904,89 €
RESULTAT GLOBAL	1 692 776,37 €	1 892 457,47 €	1 928 737,33 €	1 766 725,81 €	1 851 228,90 €	1 943 437,60 €	2 257 171,46 €	2 089 132,83 €	1 535 141,18 €
AFFECTATION EN RESERVE	660 121,72 €	892 349,74 €	901 513,88 €	622 327,00 €	716 973,23 €	734 385,19 €	1 004 465,61 €	1 194 227,94 €	754 819,18 €
EXCEDENT REPORTÉ	1 032 654,65 €	1 000 107,73 €	1 027 223,45 €	1 144 398,81 €	1 134 255,67 €	1 209 052,41 €	1 252 705,85 €	894 904,89 €	780 322,00 €

Présentation de la situation analytique 2024 en dépenses de fonctionnement et d'investissement :

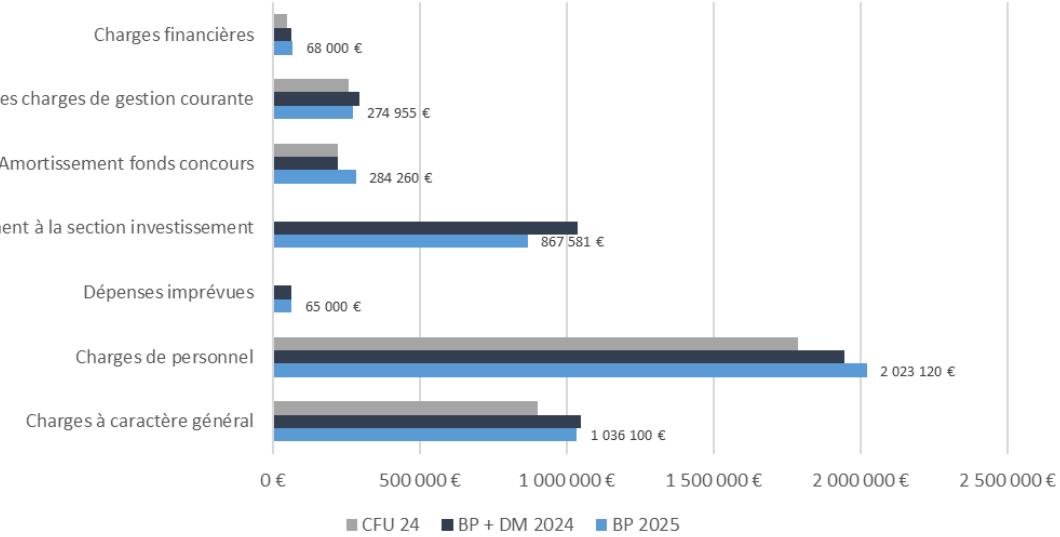


Bâtiments communaux : maison des associations – salle des Fêtes – salle polyvalente – maison Rue de Lyon
Sports, loisirs et vie associative et culturelle : Complexe sportif, tennis, salle omnisports, stade, bâtiment à usage sportif, étang, golf, médiathèque et associations
Enfance et jeunesse : Restaurant scolaire maternelle et primaire, crèche, garderie, école maternelle et primaire
Politique de communication : Communication, fêtes et cérémonies
Vie de la collectivité : Administration générale, centre technique, voirie et espaces verts

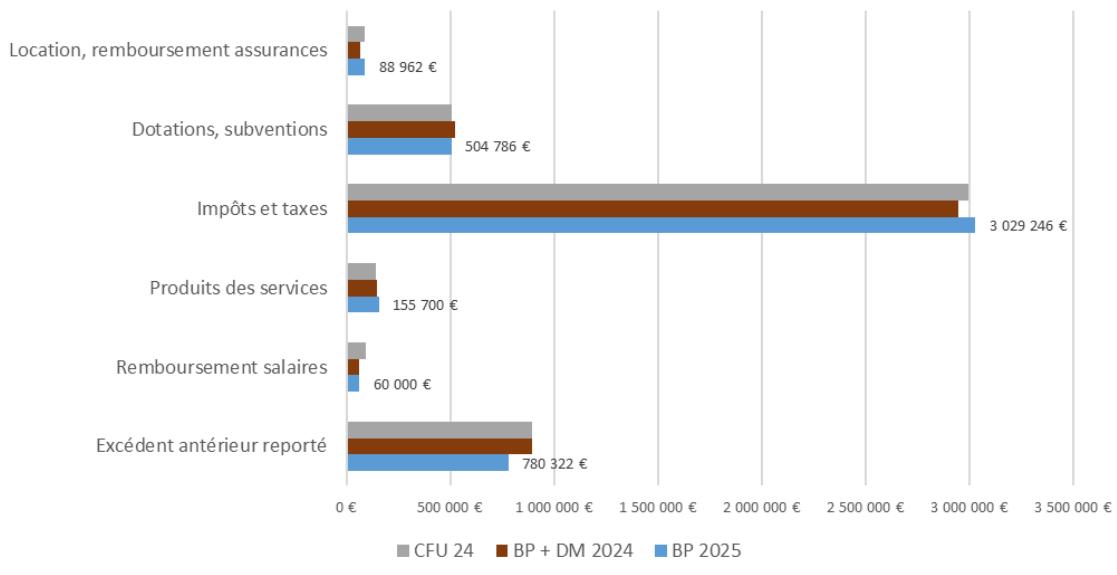
Section de fonctionnement :

28

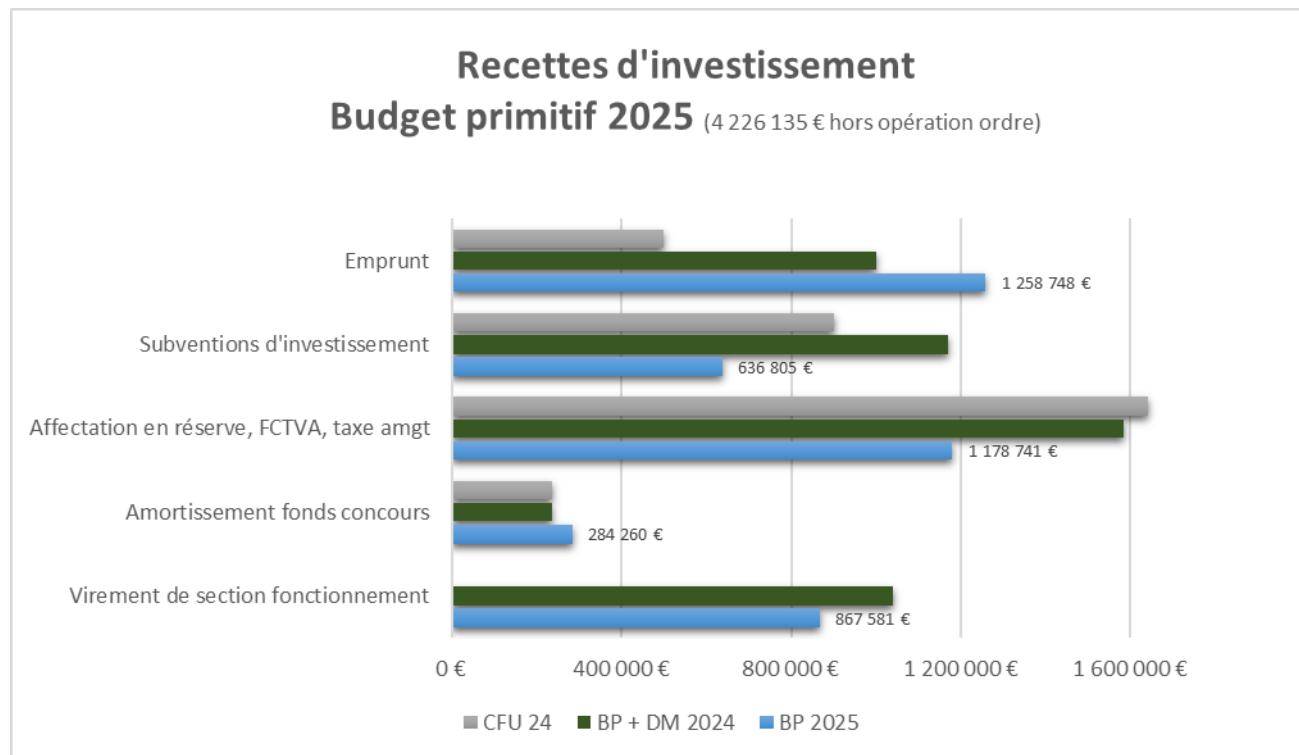
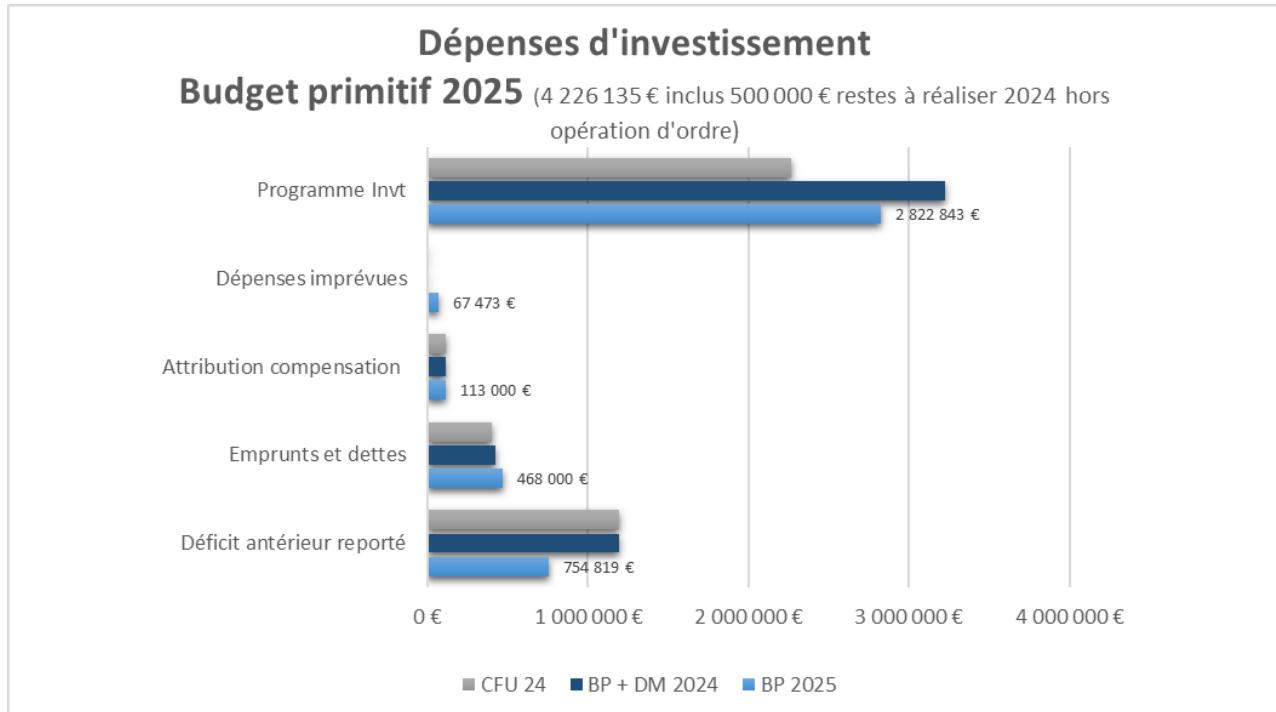
Dépenses de fonctionnement Budget primitif 2025 (4 619 016 €)



Recettes de fonctionnement Budget primitif 2025 (4 619 016 €)

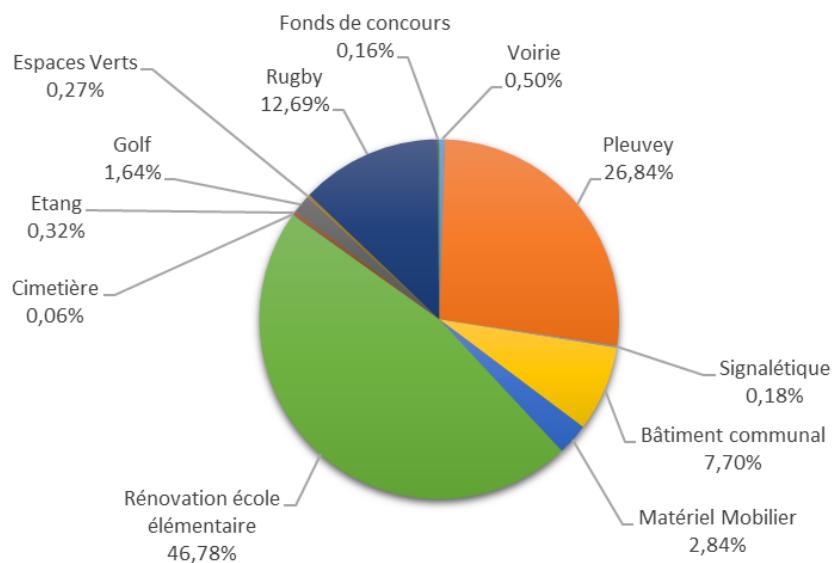


Section d'Investissement :



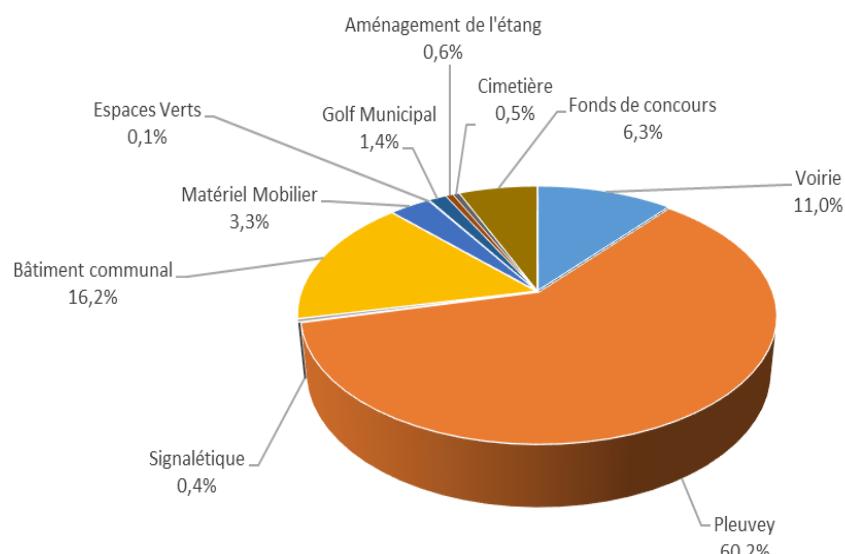
La réalisation du programme d'investissement 2024 : 2 266 384,61 €

Récapitulatif des réalisations d'investissement 2024



La prévision du programme d'investissement 2025 : 2 822 843 €

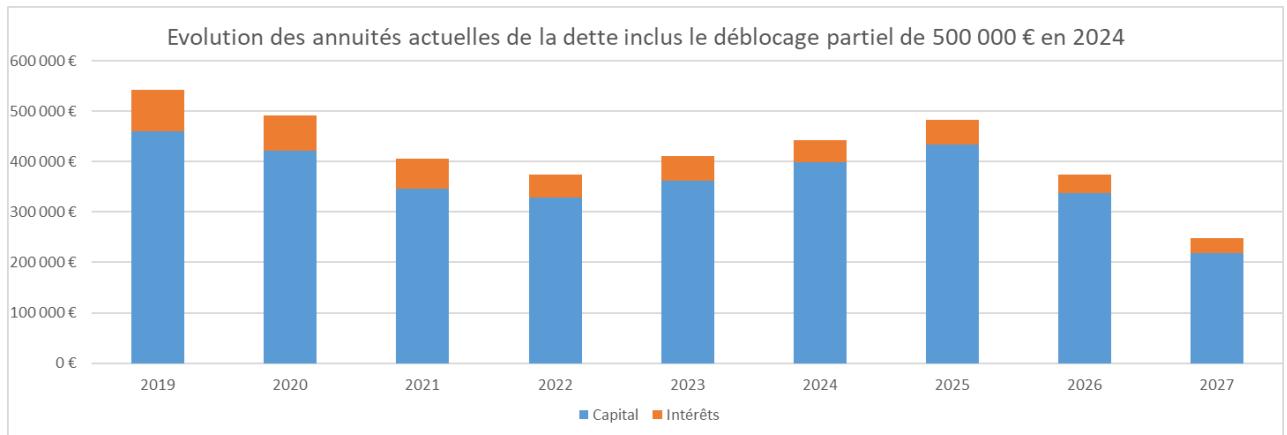
Récapitulatif du programme d'investissement



Evolution des ratios de la Commune :

	2020	2021	2022	2023	2024	Moyenne
Dép Réelle Fonct / population	733,04 €	734,42 €	741,94 €	779,68 €	841,92 €	835 à 960
Dépenses éqpt brut / population	229,87 €	329,75 €	593,70 €	646,44 €	667,58 €	360 à 380
Impôt et taxe / population	844,10 €	784,56 €	800,37 €	818,33 €	840,53 €	467 à 529
Recettes réelles fonct / population	966,34 €	1 007,35 €	1 040,99 €	1 092,82 €	1 073,32 €	1 039 à 1 179
Encours de la dette / population	569,49 €	468,77 €	719,53 €	586,61 €	608,27 €	666 à 726
DGF / population	3,68 €	0,00 €		0,48	0,00	158 à 160
Dépenses personnel / Dép. Réelles f	56,56%	55,39%	55%	58%	60%	50% à 53%
(DRF + Rdbt dette kal) / RRF	88,54%	82,91%	81%	83%	89%	88% à 88%
Dep eqpt brut / RRF	23,79%	32,73%	57%	58%	62%	35% à 32%
Encours de la dette / RRF	58,93%	46,54%	69%	54%	57%	64% à 62%
EPARGNE BRUTE	802 773,13 €	939 142,67 €	1 047 901,16 €	1 110 088,33 €	824 465,94 €	
Encours de la dette / Epargne brute	2,44	1,72	2,41	1,87	2,63	
EPARGNE GESTION COURANTE	872 607,11 €	995 363,45 €	1 094 870,11 €	1 163 407,96 €	873 622,12 €	
EPARGNE NETTE	381 068,55 €	592 559,18 €	706 105,00 €	709 069,84 €	425 014,06 €	

Flash sur la dette

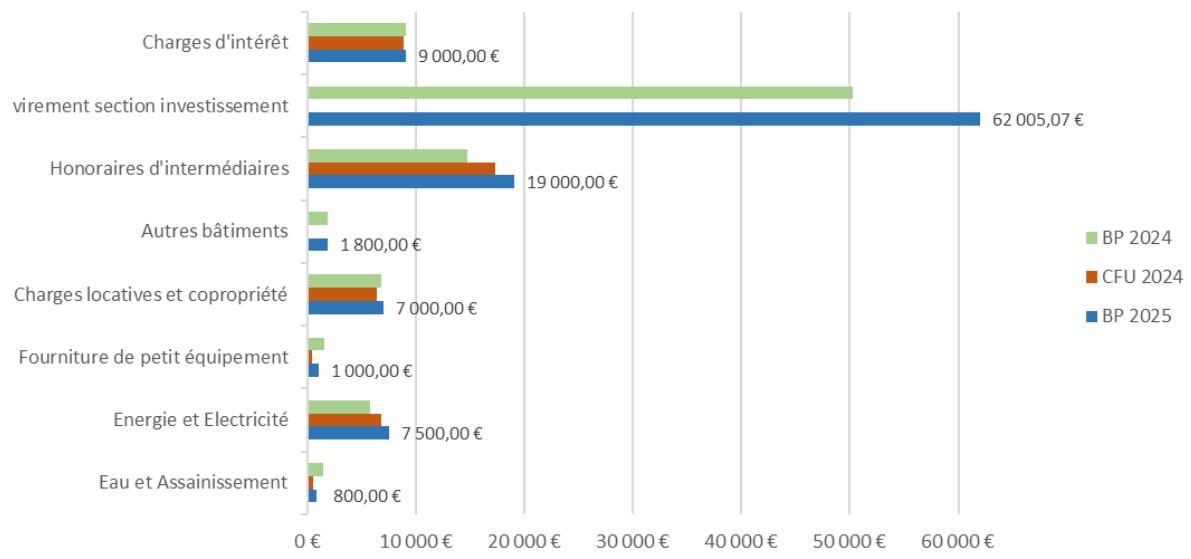


BUDGET MSP

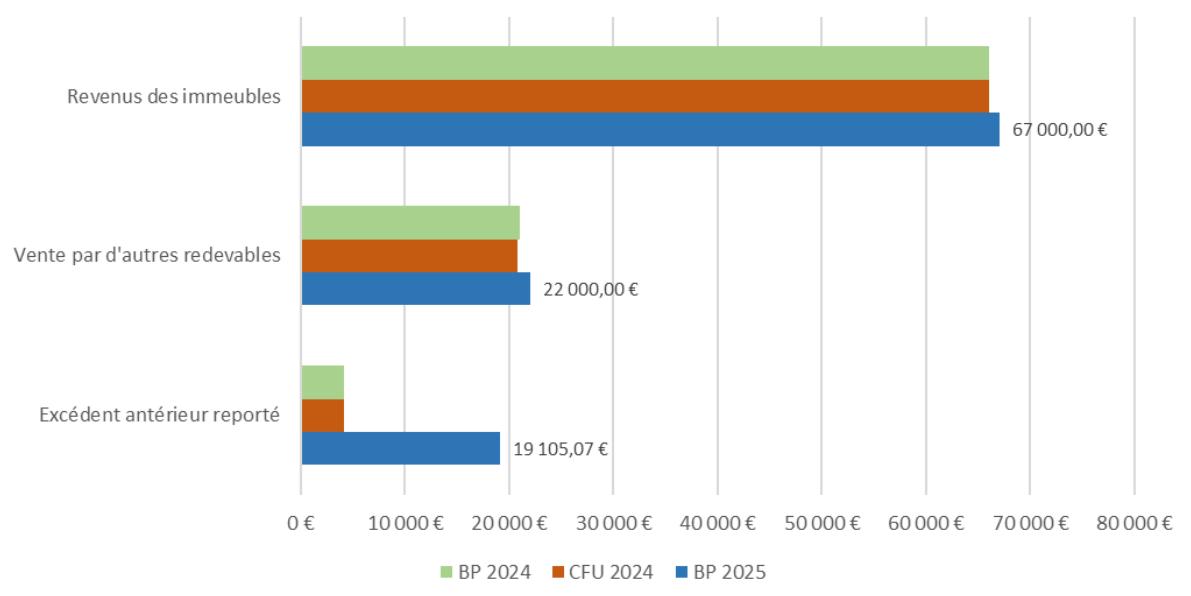
Les données synthétiques du budget

Vous retrouverez ci-après les données actualisées après le conseil municipal du 22/05/2025 entérinant les résultats de l'année 2024 (compte financier unique).

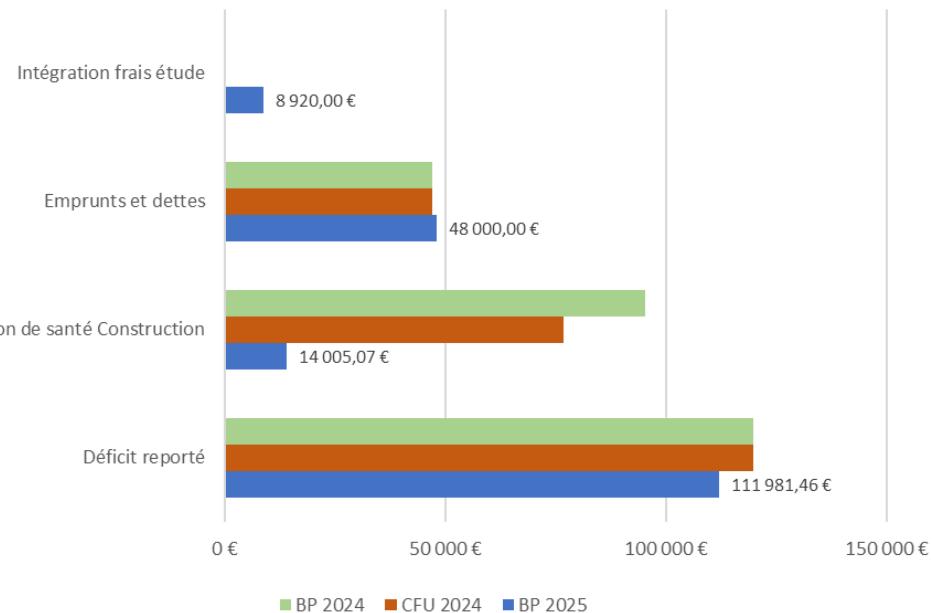
Dépenses de fonctionnement (108 105,07 €)



Recettes de fonctionnement (108 105,07 €)



Dépenses d'investissement (182 906,53 €)



Recettes d'investissement (182 906,53 € inclus 80 176 € restes à réaliser 2024)

